



OPALE  
OBSERVATOIRE  
PARTENARIAL  
ECONOMIE  
EMPLOI  
INSERTION

JANVIER 2023

## Les micro-entrepreneurs de la métropole de Lyon

Dynamiques à l'œuvre  
et vécu des porteurs de projet

Version complète

#### Chiffres clés

# 36 000

micro-entrepreneurs  
économiquement  
actifs dans la  
métropole de Lyon  
en 2020

# x2

en cinq ans

# 40 %

de femmes

# 21 %

de moins de 30 ans



## Préambule

Cette étude vise à mieux cerner les micro-entrepreneurs de la métropole de Lyon. Elle cherche à comprendre les dynamiques à l'œuvre et à rendre compte du vécu et des attentes des porteurs de projet. Pour ce faire, elle croise diverses sources : données statistiques, ressources documentaires, rencontres avec des micro-entrepreneurs et avec des professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprise.



# Sommaire

Synthèse	4
<hr/>	
Travailleurs indépendants et micro-entrepreneurs dans la métropole de Lyon : portrait chiffré	14
<hr/>	
Profil des créateurs de micro-entreprise : analyse régionale à partir de l'enquête Sine 2018	20
<hr/>	
Motivations, vécus et attentes : analyse des groupes focus organisés avec des professionnels et des micro-entrepreneurs	28
<hr/>	
Bibliographie	34
<hr/>	



© Pexels

►  
**Synthèse**



DEFINITION

# Qu'est-ce qu'une micro-entreprise ?

**Créé en 2008, le régime de l'auto-entreprise, renommée micro-entreprise en 2014, est un statut simplifié pour les travailleurs indépendants, tant que l'activité ne dépasse pas un plafond de chiffre d'affaires annuel.**

**188 700 €**

Plafond de chiffre d'affaires pour les activités d'achat/revente en 2023

**77 700 €**

Plafond de chiffre d'affaires pour les activités de prestation de services en 2023

## Un régime simplifié pour les travailleurs indépendants

Le régime de la micro-entreprise permet de ne payer des cotisations sociales que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires (régime dit micro-social), de manière proportionnelle. Si le chiffre d'affaires est nul, aucune cotisation n'est exigée.

L'activité n'est pas soumise à la TVA, sauf si elle dépasse pendant deux années consécutives un seuil de base, ou immédiatement si elle franchit un seuil majoré.

Fiscalement, le micro-entrepreneur ne peut pas déduire ses charges réelles pour le calcul de son revenu imposable. C'est un vrai inconvénient lorsque les charges sont élevées (achat de marchandises, frais de déplacement, location d'un local...).

## Une couverture sociale limitée

Le micro-entrepreneur est affilié au régime général des indépendants. Il bénéficie d'une couverture maladie similaire à celle des salariés, sauf pour les indemnités journalières et les accidents du travail. Ses droits à la retraite dépendent du chiffre d'affaires déclaré ; la validation de trimestres de retraite est conditionnée à la réalisation d'un chiffre d'affaires annuel minimum. En revanche, il ne cotise pas et, de ce fait, ne se crée pas de droit à une protection chômage.

## Un plafond de chiffre d'affaires

Le statut de micro-entrepreneur s'applique tant que le chiffre d'affaires annuel hors taxe ne dépasse pas les seuils du régime fiscal de la micro-entreprise ; ces seuils sont mis à jour chaque année. Si le seuil est dépassé, le régime social et fiscal bascule automatiquement vers celui de l'entreprise individuelle classique.

## Quelques notions complémentaires...

### Travailleurs indépendants

Les indépendants se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail et par l'absence de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre. Toutes les activités sont possibles : professions libérales conventionnées ou non, artisans, commerçants...

Formes juridiques possibles : entreprise individuelle (EI) dont micro-entreprises, entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL), entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).

### Professions libérales

Il s'agit de personnes qui pratiquent, en toute indépendance, une science ou un art et dont l'activité intellectuelle joue le principal rôle. Les plus connues sont les professions libérales réglementées (médecins, infirmiers libéraux, architectes, avocats...). Les professions non réglementées regroupent des activités qui ne sont ni commerciales, ni artisanales, ni industrielles, ni agricoles ; il n'en existe pas de liste officielle. On y retrouve des consultants, des ostéopathes, des infographistes...

ANALYSE

# Un régime qui connaît un immense succès

**Dans la métropole de Lyon comme au niveau national, près de la moitié des travailleurs indépendants sont des micro-entrepreneurs. Leur nombre a été multiplié par deux en cinq ans.**

## 76 000

travailleurs indépendants

=

## 40 000

« classiques »

+

## 36 000

micro-entrepreneurs

### A noter

Un nombre important et croissant de micro-entreprises sont « en sommeil », économiquement inactives : elles sont immatriculées, non radiées, mais n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires au cours de l'année. Cela représente 23 200 micro-entreprises en 2020, en plus des 36 000 micro-entreprises économiquement actives.

Un nombre important (mais non chiffré) de micro-entreprises font par ailleurs l'objet d'une radiation au cours de l'année (à la demande du micro-entrepreneur ou par radiation automatique en cas de chiffre d'affaires nul sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs).

### Près d'un indépendant sur deux en micro-entreprise

Près de 76 000 travailleurs indépendants ont déclaré un chiffre d'affaires positif en 2020 dans la métropole de Lyon ; ce sont les indépendants « économiquement actifs ».

Parmi eux, près de 40 000, soit 52 %, sont des travailleurs indépendants « classiques », parmi lesquels on retrouve les professions libérales de la santé (infirmiers, médecins, kinésithérapeutes...) ou du droit (avocats, notaires...), des artisans du bâtiment ou des restaurateurs.

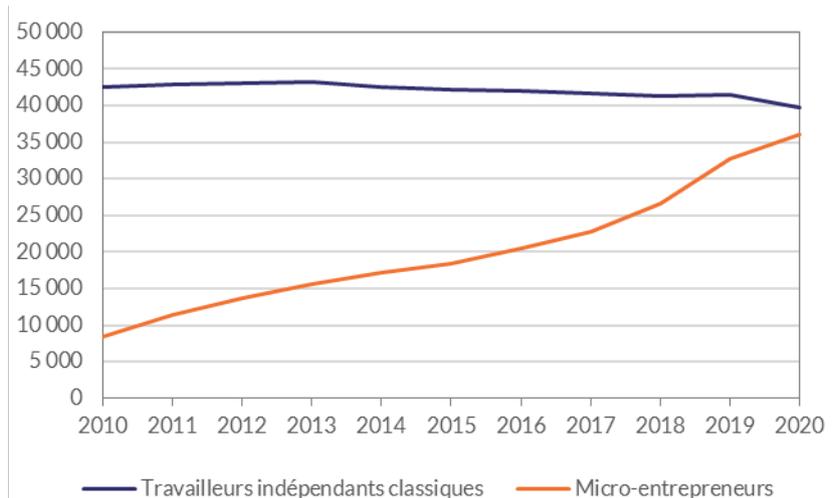
Les autres, soit plus de 36 000 indépendants (48 % de l'ensemble), exercent leur activité sous le régime de la micro-entreprise.

### Une forte hausse du nombre de micro-entreprises

Le régime de la micro-entreprise a connu un succès fulgurant depuis sa création. En dix ans, le nombre de micro-entrepreneurs a été multiplié par 4,3 dans la métropole de Lyon, alors que le nombre de travailleurs indépendants classiques enregistré une légère baisse de 6 %.

A noter que sur la même période, le nombre d'emplois salariés privés progressait de 14 % dans la métropole de Lyon. La hausse du nombre de micro-entreprises s'est donc fait dans un contexte de création d'emplois salariés.

**Evolution du nombre de travailleurs indépendants économiquement actifs dans la métropole de Lyon**





ANALYSE

# 36 000 micro-entrepreneurs dans la métropole de Lyon

**Portrait-robot du micro-entrepreneur : souvent un homme, plutôt jeune, exerçant une autre activité par ailleurs et ne dégagant qu'un faible revenu de sa micro-entreprise. Mais au-delà des moyennes, il existe une grande diversité de profils.**

**54 %**

de moins de 40 ans

**40 %**

de femmes

**2 900 €**revenu annuel  
médian en 2020

## Des indépendants plutôt jeunes

Les micro-entrepreneurs sont nettement plus jeunes que les autres indépendants : un sur cinq a moins de 30 ans et plus de la moitié a moins de 40 ans. Parmi les travailleurs indépendants classiques, la part des moins de 40 ans n'est que de 27 %.

Les femmes représentent 40 % des micro-entrepreneurs de la métropole de Lyon, leur part est sensiblement la même parmi les travailleurs indépendants classiques. Elle est inférieure à celle des femmes dans la population active (49 %) mais supérieure à celle des femmes créatrices d'entreprises individuelles (36 %).

## Des revenus très faibles

Le revenu déclaré par les micro-entrepreneurs est faible. En 2020, la moitié a gagné moins de 2 902 euros en un an, et les trois quarts moins de 8 136 euros. Les revenus déclarés par les indépendants classiques sont nettement plus élevés : la moitié a gagné plus de 34 638 euros au cours de l'année 2020. A noter que la crise sanitaire a eu un impact négatif sur l'activité : les revenus étaient supérieurs en 2018 (revenu médian de 3 279 euros).

## Des micro-entrepreneurs souvent pluri-actifs

La faiblesse des revenus s'explique en partie par le fait que la micro-entreprise est parfois une activité complémentaire : une activité d'appoint pour des salariés (en lien avec leur profession ou non), un moyen de financer ses études pour des étudiants, un complément de revenu pour des retraités.

Dans le Rhône, au moins la moitié des micro-entrepreneurs ont plusieurs activités. Cette part est particulièrement forte dans les activités du transport, de l'enseignement, des arts et activités récréatives.

## Des activités variées

Les activités exercées par les micro-entrepreneurs sont extrêmement variées : services aux entreprises (conseil, informatique, activités scientifiques et techniques, infographie, etc.), enseignement, santé (psychologues, diététiciens, etc.), livraison de courses et de repas aux particuliers. C'est cette dernière activité qui a connu la plus forte croissance au cours des cinq dernières années.

### Sources

Urssaf au 31.12.2020 pour le périmètre de la métropole de Lyon - Micro-entrepreneurs économiquement actifs

Insee 2019 pour la circonscription départementale du Rhône

### Top 5 des activités des micro-entrepreneurs de la métropole de Lyon

	Nombre	% du total
Conseil pour les affaires et conseil de gestion	2 845	8 %
Enseignement	2 720	8 %
Activités de poste et de courrier (livraisons)	2 700	7 %
Santé - action sociale	2 345	6 %
Activités scientifiques et techniques	2 045	6 %

ZOOM

# Portraits-types de micro-entrepreneurs

Les profils des micro-entrepreneurs sont variés. En voici quelques exemples.

## Mathis, 20 ans

Mathis est étudiant en licence de psychologie à Lyon. Pour financer ses études, il s'est inscrit sur une plateforme de livraison à vélo de repas.



## Elsa, 32 ans

Elsa travaille en tant que graphiste salariée à mi-temps à Lyon. Elle exerce aussi son métier de graphiste en *freelance* depuis son domicile dans le nord de l'Ardèche.



## Farida, 45 ans

Farida ne trouvait plus de sens à son emploi dans le domaine de la relation client. Après une rupture conventionnelle, elle est en cours de reconversion pour devenir masseuse.



## Alain, 67 ans

Lors de son départ à la retraite, Alain a souhaité compléter ses revenus en proposant ses services pour des missions ponctuelles de bricolage. Il a son propre réseau de proximité et s'est également inscrit sur une plateforme d'emploi.



## Yoann, 29 ans

Après avoir passé cinq ans en tant que consultant junior dans une entreprise de services numériques, Yoann a créé son entreprise de prestations informatiques. Il espère rapidement faire évoluer sa micro-entreprise vers un statut de société.



## Kevin, 23 ans

Après avoir abandonné son bac pro métiers de l'électricité, Kevin est au chômage depuis plusieurs mois. Accompagné par la Mission locale, il envisage de créer une micro-entreprise dans le domaine du nettoyage.



## Sarah, 38 ans

Sarah est salariée à temps plein dans une grande entreprise pharmaceutique. Elle donne des cours sur le commerce international dans une école supérieure privée lyonnaise.





GROUPES FOCUS

# Rencontres avec des micro-entrepreneurs

**Quatre « groupes focus\* » ont été réalisés à l'automne 2022 avec des micro-entrepreneurs et des structures d'accompagnement, à Lyon, Tassin-la-Demi-Lune et Vaulx-en-Velin. Motivations, vécu et attentes ont été évoqués.**

## Méthodologie

\* Les « groupes focus » sont des entretiens collectifs réunissant des publics homogènes – jeunes, femmes, diplômés... – pendant environ deux heures.

Les participants sont invités à s'exprimer librement sur le sujet traité (avis général, avantages et inconvénients) et à réagir à des idées qui leur sont présentées.

Une trentaine de personnes ont ainsi été rencontrées.

## Un régime choisi pour sa simplicité apparente

Le régime de la micro-entreprise apparaît comme étant dans l'ensemble très apprécié. Sans être parfait, ses limites semblent surmontables aux yeux du plus grand nombre.

Il séduit de nombreux porteurs de projets en raison de sa simplicité apparente : la création s'avère facile, rapide et quasiment sans frais, l'apport financier est faible et les risques limités.

A l'épreuve des faits, les publics prennent cependant conscience de certains inconvénients : coût réel d'une création d'entreprise, impossibilité de récupérer la TVA, difficulté à se développer, protection sociale limitée...

Des différences importantes existent entre les personnes optant pour ce statut en toute connaissance de cause et celles le choisissant par défaut ou manque d'information.

## Une autonomie recherchée mais un besoin en conseils et en accompagnement

La grande majorité des micro-entrepreneurs semblent accorder une forte importance au fait d'être autonome : ne pas avoir de comptes à rendre à un supérieur, décider soi-même de

son organisation, de ses horaires mais aussi de ses clients.

Cette liberté a cependant son revers, avec des revenus souvent aléatoires et une certaine forme de solitude. L'absence d'interlocuteur pour répondre aux questions concrètes (administratives, fiscales, comptables) une fois l'entreprise créée est très souvent regrettée.

Les micro-entrepreneurs rencontrés ont très souvent bénéficié d'un accompagnement par des professionnels. Ils sont unanimes pour en reconnaître l'intérêt et la nécessité. Les professionnels soulignent cependant que l'accompagnement des micro-entrepreneurs se heurte souvent à la réticence des porteurs de projets, désireux d'aller vite et de créer rapidement leur activité sans toujours prendre le temps de la réflexion.

## Un rapport ambivalent au salariat

Si certains micro-entrepreneurs se déclarent fermement opposés à l'idée de redevenir salariés en raison de précédentes expériences négatives, d'autres sont plus ouverts à cette perspective et reconnaissent les qualités propres du salariat : stabilité des revenus, protection sociale, horaires fixes...

Salariat et micro-entreprise ne sont donc pas systématiquement opposés et peuvent constituer des étapes complémentaires dans un parcours professionnel varié.

La possibilité de (re)devenir salariés est cependant envisagée à la condition que ce statut n'entre pas en conflit avec les aspirations d'autonomie et avec les valeurs revendiquées.

### Une évolution de la relation au travail

Les parcours des micro-entrepreneurs rencontrés sont fréquemment marqués par l'importance accordée au sens de leur activité et aux valeurs auxquelles ils adhèrent.

Par-delà les qualités et les défauts du régime de la micro-entreprise, c'est une évolution plus générale de la relation au travail qui

transparaît des témoignages recueillis : recherche d'accomplissement personnel, liberté d'agir ou encore utilité sociale sont apparus à plusieurs reprises au cours des échanges comme de puissants moteurs pour les porteurs de projets.

### Travailler pour une plateforme : entre rejet et pragmatisme

Les relations des micro-entrepreneurs aux plateformes sont enfin paradoxales : souvent rejetées, elles sont néanmoins parfois choisies dans le but de lancer une activité sans avoir à prospecter. Elles peuvent également permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Dans d'autres cas, les personnes collaborant avec des plateformes n'ont pas réellement le choix et pâtissent de leurs modes de fonctionnement.

### Profil des créateurs de micro-entreprise au moment de la création

Résultats de l'enquête de l'Insee - Sine 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes

- Situation : 25 % sont chômeurs, 25 % étudiants, retraités ou sans activité professionnelle (contre 18 % et 8 % des créateurs d'entreprise classique).
- Prestations perçues juste avant de démarrer : autant d'allocataires d'indemnités chômage que pour les entreprises classiques (31 %), mais plus de bénéficiaires de prestations sociales, notamment le RSA (7 % contre 2 %).
- Diplôme : 45 % sont diplômés de l'enseignement supérieur (contre 57 % des créateurs d'entreprise classique).
- Moyens mis en œuvre : près de la moitié des micro-entreprises (49 %) ont été créées sans aucune mise de fonds.
- Clientèle : 31 % tirent l'essentiel du chiffre d'affaires d'un ou deux clients seulement (contre 15 % des entreprises classiques).
- Accompagnement : 35 % n'ont reçu aucun appui pour la mise en place du projet, mais 25 % ont eu un appui d'une structure dédiée à la création d'entreprise.
- Principales difficultés : effectuer seul les démarches (36 % des créateurs) et régler les formalités administratives (32 %).

Source : Insee - Enquête SINE 2018 - [www.insee.fr/fr/statistiques/4621618](http://www.insee.fr/fr/statistiques/4621618)



ANALYSE

# Les plateformes numériques de travail : une relation ambivalente

**Les plateformes numériques mettent en relation une demande de prestation et une offre fournie par des travailleurs, très souvent micro-entrepreneurs. Elles accélèrent les transformations du monde du travail.**

\* Quelques rares plateformes fonctionnent avec des salariés.

**« Ainsi, aux CDD et à l'intérim se sont ajoutées des formes d'indépendance statutaire à la frontière du salariat, où les professionnels vendent leur force de travail plus qu'ils ne gèrent des entreprises, et exercent donc souvent sans salariés. »**

*Rapport sur la protection sociale des indépendants. HCFIPS, septembre 2020, p.46*

## Des outils d'intermédiation utiles

Les plateformes permettent d'accéder, via une application en ligne, à des services fournis par des tiers juridiquement indépendants\*. Grâce à elles, les micro-entrepreneurs peuvent se faire connaître, trouver des contrats, simplifier leur prospection. Pour le client, la facilité d'utilisation, la normalisation et la fiabilisation de la prestation sont de grands avantages.

## Des indépendants sous contrôle

En théorie, le micro-entrepreneur reste libre de ses horaires, de ses tarifs et du choix de ses clients. Dans la pratique, son autonomie est parfois réduite par les outils de contrôle mis en place par les plateformes (notation des prestations, suivi en temps réel des performances, tarification imposée...) et par l'opacité des algorithmes utilisés pour classer les travailleurs ou pour apparier offres et de-

mandes. Ce contrôle est variable d'une plateforme à l'autre, plus fréquent dans le domaine des livraisons que dans les services qualifiés aux entreprises.

## Des plateformes qui font débat

Les plateformes se trouvent au centre de nombreux débats, en France comme dans le reste du monde. Certes, elles permettent à certains d'être à leur compte et de créer leur propre emploi, en leur offrant un cadre balisé. Certes, elles ne sont pas à l'origine du régime de micro-entrepreneur ni du dévoiement de son usage à la frontière du salariat déguisé. Mais par leur position de force et par leur volume d'activité, elles favorisent l'apparition d'une catégorie de travailleurs « indépendants mais sous contrôle », avec des conditions de travail souvent difficiles et une protection sociale limitée. Certaines plateformes proposent même de s'occuper des formalités de création de la micro-entreprise.

## En France, la voie du dialogue social entre les plateformes et leurs travailleurs

Face à l'enjeu d'amélioration de la protection et des conditions de travail des travailleurs des plateformes, la France a choisi la voie du dialogue social. D'autres pays ont fait d'autres choix : la requalification en salariés en Espagne, la création d'une catégorie de travailleurs intermédiaires au Royaume-Uni ou en Italie.

Créée en avril 2021, l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE) est l'établissement public chargé de réguler le dialogue social entre les plateformes et les travailleurs qui leur sont liés par un contrat commercial. Ce dialogue social ne concerne pour l'instant que les VTC (voitures de transport avec chauffeur) et les livraisons de marchandises à deux-roues.

En mai 2022, l'ARPE a organisé les premières élections des représentants des travailleurs indépendants. Ceux-ci prennent part au dialogue social visant à négocier des accords collectifs de secteur. Chaque année, au moins une thématique obligatoire (revenus, conditions d'exercice, prévention des risques, développement des compétences professionnelles) doit faire l'objet d'une négociation.

En janvier 2023, un premier accord a été signé dans le secteur des VTC, fixant le montant du revenu minimum net par course.

### Sources

Cf. bibliographie



ZOOM SUR LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL

# Une variété de plateformes, au-delà des livraisons et VTC

**L'arrivée d'Uber en France en 2012 a marqué le début de l'essor des plateformes. Aujourd'hui, la « plateformisation » s'étend à l'ensemble de l'économie, y compris les services aux entreprises.**

## Source

D'après : Palmarès des plateformes 2021.  
Note d'analyse de Mounir Mahjoubi,  
décembre 2021

### Transport par VTC

Les plateformes mettent en relation des particuliers ou des entreprises avec des conducteurs de « véhicules de tourisme avec chauffeur » (VTC). Ces derniers doivent détenir une carte professionnelle après une formation obligatoire.

→ Uber, Marcel, Heetch, Bolt, MySam...

### Livraison de courses

Deux modèles existent pour la livraison de courses à domicile. Certaines plateformes mettent en relation des acteurs de la grande distribution avec des livreurs. D'autres plateformes opèrent leurs propres entrepôts urbains (*dark stores*) ; ce secteur est en pleine consolidation, avec de nombreux rachats.

→ Getir (qui a racheté Gorillas), Gorillas (qui a racheté Frichti), Flink (qui a racheté Cajoo)...

### Livraison de repas

Les plateformes mettent en relation des restaurants avec des livreurs et des clients finaux. Il n'y a pas de barrière à l'entrée pour les micro-entrepreneurs, si ce n'est d'être équipé d'un vélo ou d'un véhicule.

→ UberEats, Deliveroo, Lyon Eats...

NB : Just Eat a pris la décision en 2021 de recruter ses livreurs en CDI

### Hôtellerie et restauration

Les plateformes mettent en relation des cuisiniers, des serveurs, ou des maîtres d'hôtel indépendants avec les établissements ayant des besoins de renfort ponctuels. Pour les indépendants, il s'agit souvent d'un revenu d'appoint.

→ Brigad, Onestaff, Extracadabra...

### Micro-travail

Les plateformes proposent des micro-tâches dématérialisées, payées quelques centimes, par exemple dans le codage informatique.

→ Amazon Mechanical Turk...

### Santé

Les plateformes mettent en relation des soignants avec des établissements de santé pour des missions de remplacement.

→ Mediflash, IJLink, StaffMe...

### Services qualifiés aux entreprises

Les plateformes mettent en relation des « *freelances* » qualifiés pour des missions ponctuelles : développeurs informatiques, graphistes, consultants, webmasters... Certaines plateformes ont un processus de sélection des indépendants.

→ Malt, LeHibou, Redacteur.com, GraphistesOnline...

### Prestations ponctuelles aux entreprises

Les plateformes mettent en relation des micro-entrepreneurs peu qualifiés avec des entreprises pour des missions sans barrière à l'entrée : mise en rayon, nettoyage, animation commerciale... Certaines plateformes sont axées vers les jobs étudiants.

→ StaffMe, StudentPop...

### Prestations ponctuelles aux particuliers, micros services

Les plateformes mettent en relation des micro-entrepreneurs avec des particuliers pour des services à domicile : jardinage, garde d'enfants, cours particuliers, ménage... C'est la version 2.0 des petites annonces, la plateforme jouant le rôle de tiers de confiance.

→ Yoojo, ComeUp, Lulu dans ma rue, Seniors à votre service...

## Qui sont les livreurs des plateformes de livraison instantanée et comment travaillent-ils ?

Résultats d'une enquête auprès des livreurs du quart Nord-Est de Paris

- 93 % d'hommes pour 7 % de femmes
- 66 % des livreurs ont moins de 35 ans
- 10 % des livreurs ont la nationalité française
- 38 % des livreurs ne possèdent aucun diplôme, 26 % sont diplômés du supérieur
- 18 % d'étudiants et 12 % exerçant par ailleurs une autre activité professionnelle
- 54 % de micro-entrepreneurs, 28 % de salariés, 11 % de coopérateurs
- 67 % des livreurs exercent cette activité depuis moins d'un an
- 84 % des livreurs travaillent pour une seule plateforme
- 25 % des livreurs ont déjà subi un accident
- 37 % des livreurs déclarent ne pas arriver à trouver un autre travail

Source : Université Gustave Eiffel - Chaire Logistics City - ANR MOBS - 6t-bureau de recherche - Avril 2021



# Travailleurs indépendants et micro-entrepreneurs dans la métropole de Lyon

## Portrait chiffré



DONNEES URSSAF

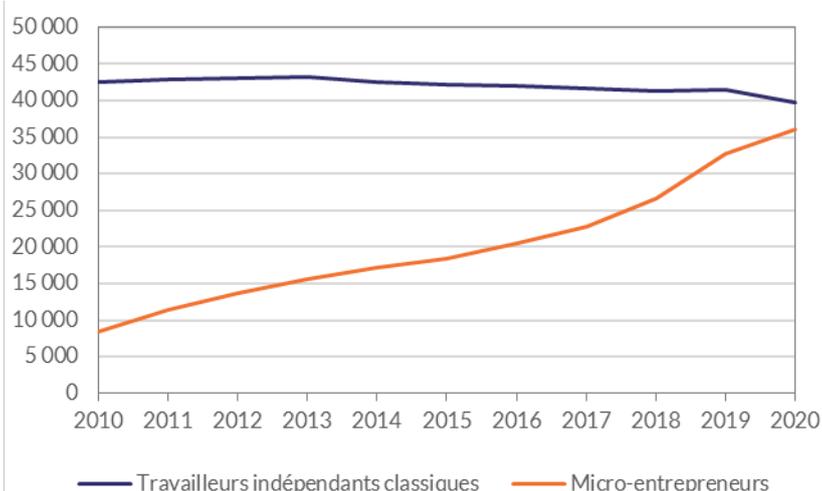
# Les micro-entrepreneurs : des spécificités parmi les travailleurs indépendants

Cette analyse a été réalisée grâce à la contribution de l'Urssaf Rhône-Alpes



**Micro-entrepreneurs et travailleurs indépendants « classiques » ne connaissent pas les mêmes dynamiques. Ils n'ont également pas les mêmes profils.**

**Evolution du nombre de travailleurs indépendants économiquement actifs dans la métropole de Lyon**



## Définitions

Les données de l'Urssaf comptabilisent le nombre de **comptes de cotisants à la Sécurité sociale des indépendants**, et non des individus. Elles n'intègrent pas les exploitants agricoles (suivis par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole), ni les marins et les artistes-auteurs. Elle exclut également les indépendants qui ne sont pas des travailleurs non-salariés au sens de la protection sociale (dirigeants de SA, SAS et SASU, mandataires sociaux et gérants minoritaires de SARL).

Est considéré comme **administrativement actif** un indépendant (classique ou micro-entrepreneur) ayant été immatriculé avant ou pendant la période étudiée et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un revenu ou un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un micro-entrepreneur ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif sur la période étudiée.

En cas de chiffres d'affaires nuls ou non déclarés sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs, les micro-entreprises sont automatiquement radiées.

Le périmètre est celui de la métropole de Lyon.

## 36 000 micro-entrepreneurs économiquement actifs...

Fin 2020, l'Urssaf dénombre 75 900 comptes de travailleurs indépendants économiquement actifs dans la métropole de Lyon, ceux ayant déclaré un chiffre d'affaires au cours de l'année. Ce nombre a augmenté de 49 % en dix ans, tiré par l'essor des micro-entrepreneurs, dont le nombre a été multiplié par 4,3 depuis 2010.

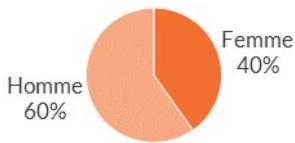
Parmi ces travailleurs indépendants, 40 000 sont des travailleurs indépendants « classiques » (dont les professions libérales de la santé et du droit) et 36 000 exercent sous le régime de la micro-entreprise, version simplifiée de l'entreprise individuelle.

## ... et 23 000 micro-entreprises inactives en 2020

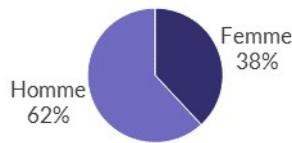
Un nombre important et croissant de micro-entreprises sont « en sommeil » : elles sont immatriculées, non radiées, mais n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires au cours de l'année. Cela concerne 23 000 micro-entreprises dans la métropole de Lyon en 2020. Un certain nombre de micro-entreprises sont par ailleurs radiées chaque année.

La part de micro-entrepreneurs qui n'ont pas eu d'activité s'élève à 37 % en 2019 (année non perturbée par le Covid-19) et à 5 % chez les travailleurs indépendants classiques. Elle atteint presque les deux tiers (65 %) pour les activités de poste et courrier (activités de livraison). La moitié des micro-entrepreneurs n'a eu aucun revenu dans les activités de restauration et débits de boisson, de commerce de détail non spécialisé, alimentaire et automobile.

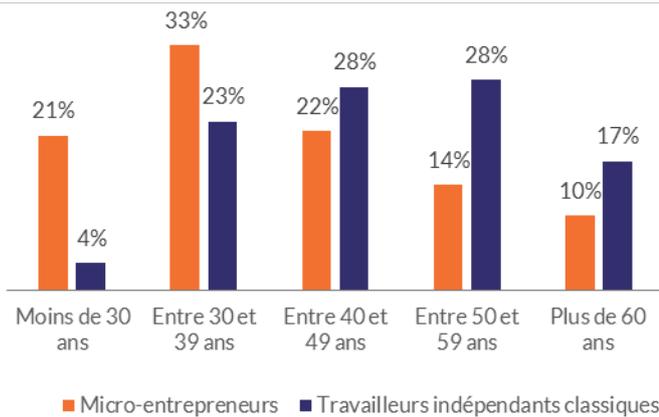
### Répartition selon le sexe Micro-entrepreneurs



### Travailleurs indépendants classiques



### Répartition selon la tranche d'âge



### Revenu annuel médian

Le passage du chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs au revenu s'obtient en appliquant au chiffre d'affaires annuel un abattement forfaitaire défini en fonction du type d'activité (34% pour les BNC, 50% pour les BIC prestations, 71% pour les BIC achat/vente).

<b>Micro-entrepreneurs</b>	<b>Travailleurs indépendants classiques</b>
<b>2 902 €</b>	<b>34 638 €</b>

### Top 5 des activités des travailleurs indépendants classiques

	Nombre	% du total
Santé - action sociale	12 410	31 %
Activités juridiques	3 560	9 %
Activités comptables et d'ingénierie	1 850	5 %
Restauration et débits de boissons	1 635	4 %
Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	1 370	3 %

### Top 5 des activités des micro-entrepreneurs

	Nombre	% du total
Conseil pour les affaires et conseil de gestion	2 845	8 %
Enseignement	2 720	8 %
Activités de poste et de courrier (livraisons)	2 700	7 %
Santé - action sociale	2 345	6 %
Activités scientifiques et techniques	2 045	6 %

### Les femmes proportionnellement moins nombreuses que parmi les salariés

Les femmes représentent 40 % des micro-entrepreneurs, leur part est sensiblement la même parmi les travailleurs indépendants classiques. Elles représentent 49 % de la population active et de l'ensemble des salariés mais 36 % des créateurs d'entreprises individuelles.

### Un micro-entrepreneur sur cinq a moins de 30 ans

Les micro-entrepreneurs sont plus jeunes que les travailleurs indépendants classiques. Plus de la moitié des micro-entrepreneurs ont moins de 40 ans : un tiers a entre 30 et 39 ans et 21 % ont moins de 30 ans. Ils sont seulement 4 % à avoir moins de 30 ans parmi les travailleurs indépendants classiques. Les 50-59 ans sont deux fois moins nombreux parmi les micro-entrepreneurs : 14 % contre 28 %.

### De faibles revenus pour les micro-entrepreneurs

Les revenus des micro-entrepreneurs sont faibles : en 2020 la moitié gagne moins de 2 902 € par an et les trois quarts moins de 8 136 €. Le Covid-19 a eu un impact négatif sur l'activité : les revenus étaient supérieurs en 2018 (respectivement 3 279 € et 8 640 €).

La micro-entreprise constitue souvent une activité d'appoint pour des salariés, un moyen de financer ses études pour les étudiants ou encore un complément de revenu pour des retraités. Dans le Rhône, la moitié des micro-entrepreneurs sont mono-actifs en 2019, mais parmi ceux-ci on ne connaît pas la part d'étudiants et de retraités.

La médiane s'établit à 34 638 € par an pour les travailleurs indépendants classiques.

### Trois travailleurs indépendants classiques sur dix travaillent dans le secteur de la santé

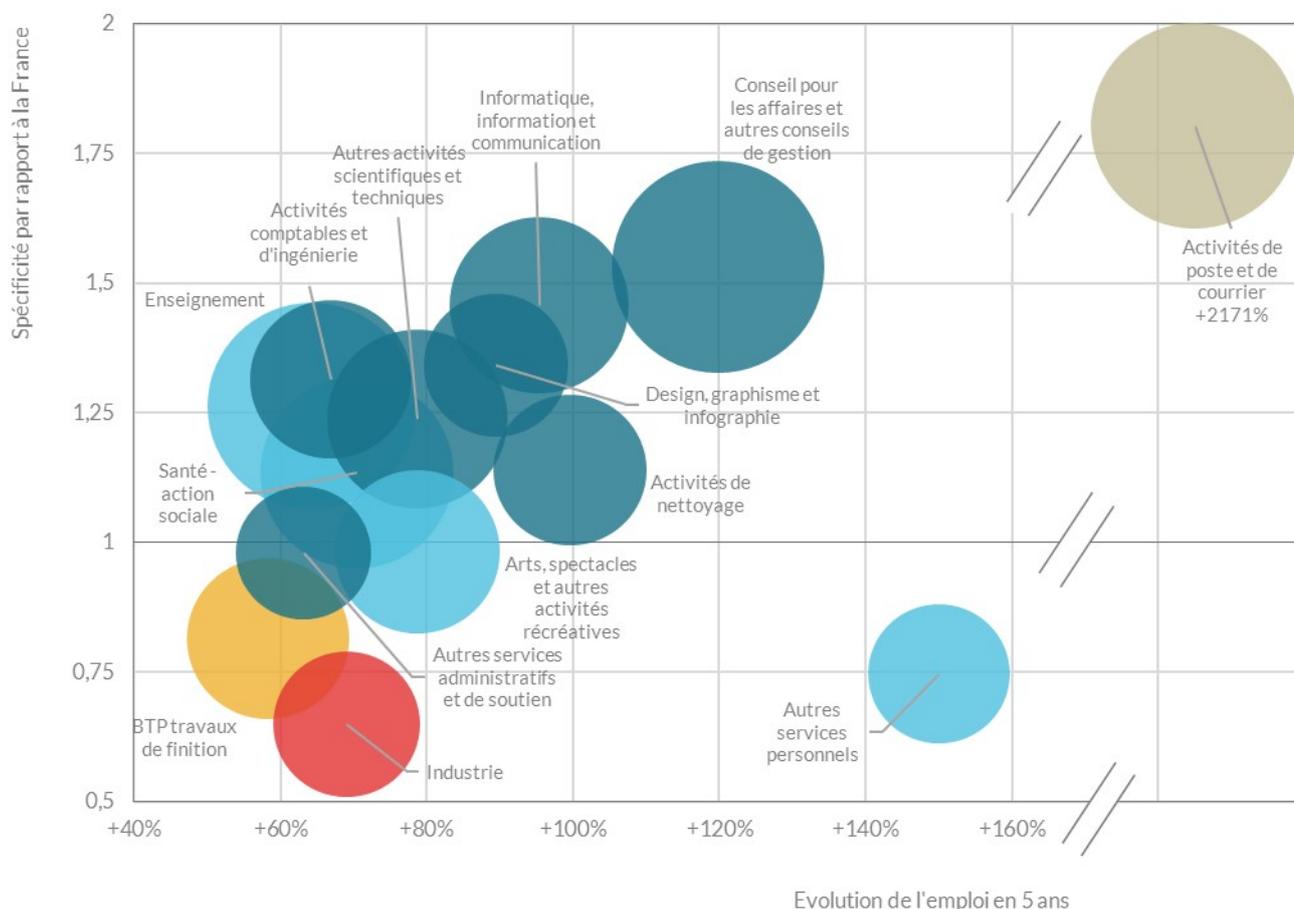
Le secteur de la santé et de l'action sociale rassemble 31 % des travailleurs indépendants classiques : infirmiers, médecins, dentistes, kinésithérapeutes, etc. exerçant en libéral.

8,9 % des travailleurs indépendants classiques exercent une activité juridique, c'est deux fois plus que la moyenne nationale. Les activités comptables et d'ingénierie arrivent en troisième position avec 4,6 % (3,2 % au niveau national).

## Nombre de micro-entrepreneurs en 2020, évolution en cinq ans et spécificité par rapport à la France

Activités comptant plus de 1 000 micro-entrepreneurs. La taille des bulles est proportionnelle à l'emploi. Il y a une rupture de série dans l'axe des abscisses pour plus de lisibilité.

L'indice de spécificité est le rapport entre le poids relatif de l'activité sur le territoire et le même poids relatif en France. Supérieur à 1, l'activité est surreprésentée, inférieur à 1 elle est sous-représentée.



### Un nombre de micro-entrepreneurs en forte croissance

En cinq ans, le nombre de micro-entrepreneurs a quasiment doublé (+95 %). Toutes les activités ont enregistré des hausses. Si l'on s'intéresse aux activités qui comptent plus de 1 000 micro-entrepreneurs en 2020, la plus faible augmentation concerne les travaux de finition dans le BTP avec +58 %.

Les activités de poste et de courrier, essentiellement la livraison de repas, ont connu une croissance spectaculaire. Les premières plateformes se sont implantées fin 2015 à Lyon (Deliveroo, Foodora), Uber Eats est arrivée fin 2016.

### Spécificités des services aux entreprises

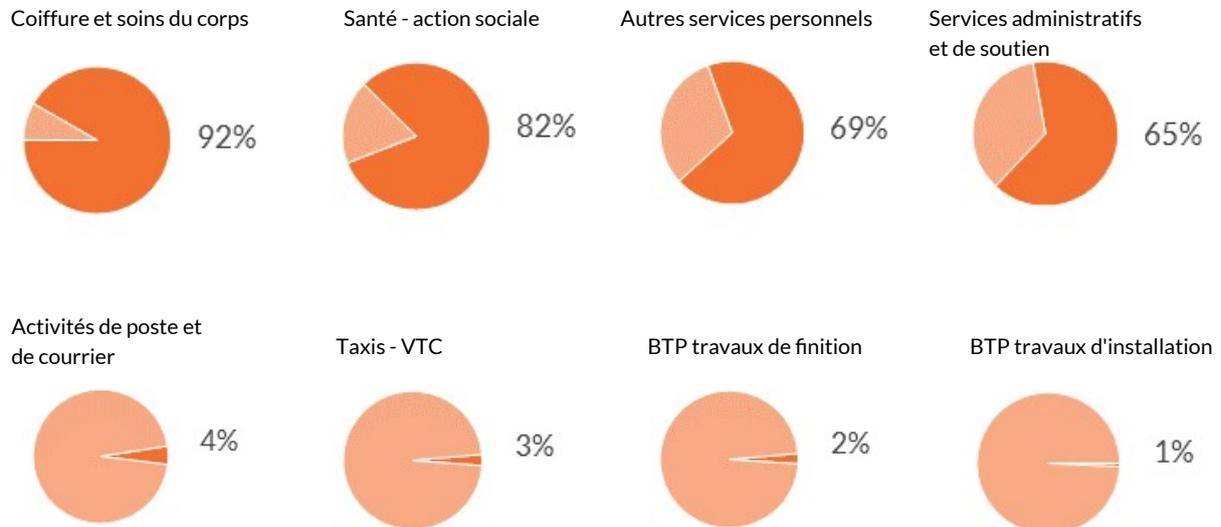
Parmi les activités qui comptent le plus de micro-entrepreneurs et les plus surreprésentées par rapport au niveau national, les services aux entreprises sont bien positionnés : conseil, informatique, activités comptables, scientifiques et techniques, infographie... Ce sont les activités de conseil qui arrivent en tête en nombre de micro-entrepreneurs : 2 845 soit 8 % de l'ensemble. Leur nombre a plus que doublé en cinq ans (+120 %).

Parmi les services aux particuliers, l'enseignement et la santé sont bien représentés. L'enseignement compte 2 720 micro-entrepreneurs (7,5 % de total). Avec 2 345 micro-entrepreneurs la santé représente 6,5 % de l'ensemble. A noter que seules certaines professions peuvent adopter ce régime : psychologue, diététicien, psychomotricien... Les médecins, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes ne peuvent pas exercer en tant que micro-entrepreneur.

## La part de femmes et de jeunes bien différenciées selon les activités

### Les activités les plus et les moins féminisées

Activités comptant au moins 500 micro-entrepreneurs - Part de femmes



Si en moyenne les femmes représentent 40 % des micro-entrepreneurs, on observe des différences bien marquées selon les activités. Les activités les plus féminisées sont :

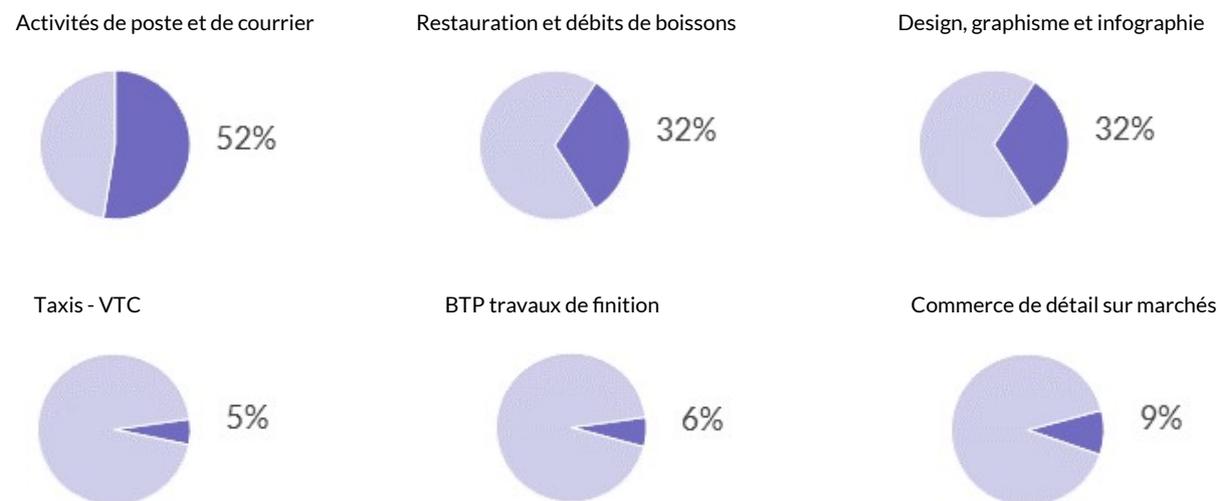
- la coiffure et les soins du corps
- la santé et action sociale

- les autres services personnels (hôtesses, psychologues et sophrologues à vocation non thérapeutiques, astrologues, services pour animaux de compagnie, etc.)
- les services administratifs et de soutien (secrétariat principalement).

Les femmes sont en revanche quasiment absentes des activités de livraisons, de VTC et de BTP.

### Les activités qui comptent le plus et le moins de jeunes de moins de 30 ans

Activités comptant au moins 500 micro-entrepreneurs - Part des jeunes



Comme nous l'avons vu plus haut, les jeunes de moins de 30 ans représentent 21 % de l'ensemble des micro-entrepreneurs. Ils représentent plus de la moitié des livreurs et coursiers, et près d'un tiers des

micro-entrepreneurs dans les activités de graphisme et de restauration et débits de boisson. Ils sont très minoritaires dans le BTP et les activités de VTC.

## Répartition par conférence territoriale des maires (CTM)

Sources : Urssaf 31-12-2020, Insee-RP 2020, Insee-REE 2021

	Nombre de micro-entrepreneurs	Poids dans la métropole de Lyon			
		Micro-entrepreneurs	Population	Emploi salarié privé	Créations d'entreprise
Lyon	15 974	44%	37%	44%	44%
Villeurbanne	4 242	12%	11%	9%	12%
Rhône Amont	2 487	7%	9%	7%	7%
Lônes et coteaux du Rhône	2 327	6%	8%	5%	6%
Porte des Alpes	2 186	6%	8%	11%	7%
Val d'Yzeron	2 065	6%	6%	4%	5%
Portes du Sud	2 055	6%	8%	8%	7%
Plateau Nord	1 920	5%	6%	3%	5%
Ouest Nord	1 433	4%	4%	7%	4%
Val de Saône	1 412	4%	4%	2%	3%

### Une répartition territoriale proche de celle de la population, de l'emploi ou encore de la création d'entreprise

Les CTM du centre de la métropole, Lyon et Villeurbanne, concentrent plus de la moitié des micro-entrepreneurs du territoire. Le poids de Lyon est supérieur à la population mais équivalent à celui de l'emploi.

A Villeurbanne, la part de micro-entrepreneurs est légèrement supérieure à celle de l'emploi et de la population. Portes du Sud et Porte des Alpes comptent proportionnellement moins de micro-entrepreneurs que d'habitants ou d'emplois.



# Profil des créateurs de micro-entreprise

Analyse régionale

à partir de l'enquête Sine 2018



ENQUÊTE SINE 2018

# Création de micro-entreprises et d'entreprises « classiques » : des profils bien différenciés

L'enquête réalisée par l'Insee permet d'analyser le profil du créateur au moment de la création, ainsi que les conditions de démarrage de l'activité. Les résultats concernant les micro-entreprises sont comparés à ceux concernant les autres entreprises.

## Profil du créateur

### Définitions

Le dispositif SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises) de l'Insee permet d'analyser le profil du créateur et les conditions de démarrage des nouvelles entreprises, les conditions de développement, les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des cinq premières années de leur existence et les effets sur l'emploi des créations d'entreprises.

Les entreprises sont interrogées l'année de la création, 3 ans après et enfin 5 ans après.

Depuis la première interrogation de la cohorte 2010, un questionnaire spécifique des auto-entrepreneurs (appelés micro-entrepreneurs à compter de décembre 2014) est adopté ; il s'inscrit néanmoins dans les mêmes thèmes que l'interrogation des autres créateurs.

Nous présentons ici les résultats de la première interrogation 2018 à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous comparons les résultats concernant les micro-entreprises et ceux concernant les autres entreprises. Etant donné qu'il s'agit d'un sondage, l'Insee diffuse pour chaque valeur l'intervalle de confiance associé (borne inférieure et borne supérieure avec un risque d'erreur de 5 %). Pour des raisons de lisibilité nous ne diffusons ici que la valeur centrale.

Nous présentons également les taux de pérennité issus de l'enquête SINE 2014.

\* ME : les micro-entreprises

\*\* Ent. hors ME : les autres entreprises

### Sexe

	ME*	Ent. hors ME**
Homme	63,4%	68,8%
Femme	36,6%	31,2%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Les femmes plus représentées

36,6 % des micro-entreprises sont créées par des femmes contre 31,2 % des autres entreprises.

**Age**

	ME	Ent. hors ME
Moins de 30 ans	35,4%	17,1%
Entre 30 et 39 ans	29,3%	36,6%
Entre 40 et 49 ans	18,3%	25,4%
Entre 50 et 59 ans	10,1%	17,0%
60 ans ou plus	6,9%	3,8%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Deux fois plus de jeunes de moins de 30 ans**

Les jeunes de moins de trente ans représentent 35,4 % des créateurs de micro-entreprises et 17,1 % des créateurs d'entreprises classiques.

**Nationalité**

	ME	Ent. hors ME
Français	90,7%	93,3%
Étranger, pays de l'Union Européenne	3,9%	4,0%
Étranger, pays hors Union Européenne	5,4%	2,7%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Un peu plus d'étrangers hors UE**

Les Français sont très largement majoritaires parmi les créateurs d'entreprise : neuf sur dix.

Il y a un peu plus d'étrangers hors UE parmi les micro-entrepreneurs. Dans le secteur du transport, ils sont fortement surreprésentés : 13,8 % contre 1 %.

**Diplôme**

	ME	Ent. hors ME
Aucun diplôme qualifiant	14,9%	11,3%
CAP, BEP	15,9%	16,0%
Baccalauréat	24,2%	16,1%
Diplôme du supérieur de 1 <sup>er</sup> cycle	13,5%	17,3%
Diplôme du supérieur de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle	31,5%	39,4%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Moins de diplômés de l'enseignement supérieur**

45 % des créateurs de micro-entreprises ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 56,7 % des créateurs d'entreprises classiques. Ils sont plus nombreux à avoir le niveau bac : 24,2 % contre 16,2 %. La part des titulaires de CAP et BEP est la même.

**Sensibilisation ou formation à la création d'entreprise durant les études**

	ME	Ent. hors ME
Oui	24,0%	28,5%
Non	76,0%	71,5%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Pas de sensibilisation pour trois quarts des micro-entrepreneurs**

24 % des micro-entrepreneurs ont été sensibilisés ou formés à la création d'entreprises durant leurs études. C'est un peu plus pour les créateurs d'entreprises classiques (28,5 %).

**Situation antérieure**

	ME	Ent. hors ME
Indépendant, chef d'entreprise	5,9%	29,4%
Agent de la fonction publique, salarié du privé, intérimaire	43,9%	44,0%
Chômeur	25,1%	18,3%
Étudiant, sans activité professionnelle, retraité	25,1%	8,3%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Moins d'indépendants, plus d'étudiants et de chômeurs**

Si la part d'anciens salariés est la même, celle des indépendants et chefs d'entreprise est bien plus faible : 5,9 % contre 29,4 %. A contrario, les étudiants ou personnes sans activité sont très largement surreprésentés 25,1 % contre 8,3 %. Les anciens chômeurs sont également plus nombreux.

**Qualification de l'emploi antérieur\***

	ME	Ent. hors ME
Cadre ou profession intellectuelle supérieure	21,3%	37,2%
Profession intermédiaire	11,4%	12,6%
Employé	51,5%	34,5%
Ouvrier	15,7%	15,8%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Des micro-entrepreneurs moins qualifiés**

Parmi les micro-entrepreneurs qui avaient un emploi avant la création, plus de la moitié étaient employés contre 34,5 % des autres créateurs. 21,3 % étaient cadres contre 37,2 %.

\* entrepreneurs en emploi juste avant la création

**Prestations perçues juste avant de démarrer**

	ME	Ent. hors ME
Indemnités de chômage	30,9%	31,1%
RSA (Revenu de solidarité active)	7,0%	1,8%
Autre minimum social, prime d'activité	7,1%	3,3%
Aucune de ces prestations ou indemnités	57,2%	64,3%

**Plus de bénéficiaires de prestations sociales**

Il y avait plus de bénéficiaires du RSA et d'autres minima sociaux parmi les micro-entrepreneurs. La part de bénéficiaires d'indemnités chômage est en revanche la même. Plus de la moitié des micro-entrepreneurs ne percevaient aucune prestation ou indemnité.

**Nombre de créations d'entreprises précédentes**

	ME	Ent. hors ME
0 création	77,5%	65,8%
1 création	18,0%	22,7%
2 créations ou plus	4,5%	11,5%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Première création pour plus des trois quarts des micro-entrepreneurs**

77,5 % des micro-entrepreneurs n'avaient créé aucune entreprise avant celle-ci. Les autres créateurs sont plus expérimentés (cette part est de 65,8 %).

## ► Préparation du projet

### Appui pour la mise en place du projet

	ME	Ent. hors ME
Une personne de l'entourage personnel	44,0%	48,7%
Une personne de l'entourage professionnel	11,0%	20,6%
Une structure dédiée à la création d'entreprise	25,0%	22,7%
Un professionnel agissant comme spécialiste dans son domaine	5,5%	35,4%
Un acteur de l'emploi et de l'insertion	4,5%	3,0%
Personne	34,9%	22,5%

### Des micro-entrepreneurs moins entourés

34,9 % des micro-entrepreneurs n'ont reçu l'aide de personne contre 22,5 % des autres créateurs. Parmi ces derniers, 35,4 % ont reçu l'aide d'un professionnel, contre seulement 5,5 % des micro-entrepreneurs.

### Formation particulière pour la réalisation du projet

	ME	Ent. hors ME
Oui	26,2%	29,9%
Non	73,8%	70,1%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Formation spécifique pour un quart des micro-entrepreneurs

26,2 % des créateurs de micro-entreprises ont suivi une formation en lien avec leur projet. C'est un peu plus pour les créateurs d'entreprises classiques : 29,9 %.

### Difficulté

	ME	Ent. hors ME
Effectuer seul les démarches	35,7%	
Être seul comme entrepreneur		19,4%
Embaucher du personnel qualifié		15,4%
Fixer le prix des produits et services	19,8%	15,6%
Trouver un local commercial approprié	4,7%	10,7%
Établir des contacts avec la clientèle	22,4%	17,3%
Régler les formalités administratives	32,3%	44,4%
Obtenir un financement	10,5%	19,3%
Obtenir l'autorisation d'un découvert bancaire	3,6%	6,2%
Ouvrir un compte bancaire (professionnel)	5,6%	5,4%
Trouver une assurance	7,3%	
Choisir un statut ou un régime		22,3%
Connaître la réglementation en vigueur	28,4%	24,9%
Obtenir des renseignements, conseils, formations	25,3%	
Aucune difficulté particulière	20,7%	16,2%

### Un micro-entrepreneur sur cinq n'a pas éprouvé de difficulté.

20,7 % des micro-entrepreneurs n'ont pas eu de difficulté particulière pour créer leur entreprise, c'est un peu moins pour les autres créateurs. La première difficulté pour ces derniers est de régler les formalités administratives (44,4 % d'entre eux) ; elle a concerné 32,3 % des micro-entrepreneurs. La difficulté la plus citée pour ceux-ci est d'effectuer seul les démarches.

**Montant des moyens nécessaires pour démarrer**

	ME		Ent. hors ME
Aucun	48,7%	< 2 000 €	27,7%
< 500 €	14,4%	2 000-4 000 €	8,4%
500-1 000 €	8,4%	4 000-8 000 €	12,2%
1 000-2 000 €	7,6%	8 000-16 000 €	12,9%
2 000-4 000 €	7,5%	16 000-40 000 €	13,8%
4 000-8 000 €	6,4%	40 000-80 000 €	7,0%
> 8 000 €	7,0%	80 000-160 000 €	8,7%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	> 160 000 €	9,2%
		<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>

**Des montants très différenciés**

Près de la moitié des micro-entreprises ont été créées sans aucune mise de fonds (48,7 %). 7 % ont nécessité plus de 8 000 €, contre plus de la moitié des entreprises classiques (51,6 %).

**Type d'aides ou exonérations publiques**

	ME	Ent. hors ME
Accre (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise)	45,6%	36,7%
Autre aide que l'Accre	10,9%	19,8%
Aucun dispositif	52,1%	56,4%

**Plus de bénéficiaires de l'Accre**

45,6 % des micro-entrepreneurs ont bénéficié de l'Accre (dispositif devenu Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise, Acre, en 2020). Ils sont 36,7 % parmi les autres créateurs. Ceux-ci sont deux fois plus nombreux à avoir bénéficié d'une autre aide.

## ► Activité de l'entreprise

**Travail par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation**

	ME	Ent. hors ME
Oui, principale source de chiffre d'affaires	11,5%	4,2%
Oui, activité annexe	3,3%	3,2%
Non	85,1%	92,6%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Plus grande place des plateformes**

Pour seulement 11,5 % des micro-entreprises, le travail par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation constitue la principale source de chiffre d'affaires (4,2 % pour les entreprises classiques). Cette part monte à 55,9 % dans le secteur du transport.

**Clientèle principale**

	ME	Ent. hors ME
Administrations, organismes publics ou parapublics	6,7%	4,8%
Entreprises ou comités d'entreprises (y c. professions libérales)	31,3%	36,6%
Particuliers	59,2%	58,6%
Ancien employeur	2,7%	
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Plus de la moitié de la clientèle constituée de particuliers**

La clientèle d'entreprises est un peu moins nombreuse chez les micro-entreprises.

La part des anciens employeurs reste limitée : seulement 2,7 % de la clientèle principale.

**Nombre de clients sur lequel se répartit l'essentiel du chiffre d'affaires**

	ME	Ent. hors ME
1 client	18,3%	8,1%
2 clients	12,3%	6,9%
3 à 10 clients	31,9%	24,0%
Un plus grand nombre	32,3%	47,1%
Un grand nombre, mais avec quelques clients importants	5,2%	13,8%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Importance de l'activité**

	ME
Activité principale	56,9%
Activité de complément	43,1%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>

Entreprises créées au 1<sup>er</sup> semestre 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes

**Dépendance à un petit nombre de clients**

Pour 30,6 % des micro-entreprises, le chiffre d'affaires provient essentiellement d'un ou deux clients, contre 15 % des entreprises classiques.

**Activité de complément pour plus de 4 micro-entrepreneurs sur 10**

La micro-entreprise constitue l'activité principale pour 56,9 % des créateurs.

**► Taux de pérennité**

	ME	Ent. hors ME
1 an	74,5%	90,1%
2 ans	57,9%	80,9%
3 ans	47,5%	73,9%
4 ans	39,8%	69,6%
5 ans	34,4%	64,4%

**Un taux de pérennité plus faible**

Ces résultats issus de l'interrogation des entreprises cinq ans après leur création en 2014 (SINE 2014) montre que seulement un tiers des micro-entrepreneurs sont encore en activité cinq ans après contre 64,4 % des entreprises classiques.





© Olga Seriantu - Unsplash



## Motivations, vécu et attentes

Analyse des groupes focus  
organisés avec des  
professionnels et des  
micro-entrepreneurs



ANALYSE DES GROUPES FOCUS

# Une approche qualitative du vécu des créateurs d'entreprise

**Quatre « groupes focus\* » ont été organisés à l'automne 2022 avec des cibles différentes : professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprise, femmes et publics mixtes fréquentant des structures implantées à Lyon, Tassin-la-Demi-Lune et Vaulx-en-Velin.**

## Méthodologie

\* Les « groupes focus » sont des entretiens collectifs réunissant des publics homogènes – jeunes, femmes, diplômés... – pendant environ deux heures.

Les participants sont invités à s'exprimer librement sur le sujet traité (avis général, avantages et inconvénients) et à réagir à des idées qui leur sont présentées.

Une trentaine de personnes ont ainsi été rencontrées.

Pourquoi des porteurs de projets choisissent-ils le régime de la micro-entreprise ? Comment se définissent-ils ? Que pensent-ils de leur expérience et ont-ils des attentes particulières ? C'est pour répondre à ces interrogations qu'une approche qualitative du vécu des créateurs de micro-entreprises a été retenue.

Les pages qui suivent présentent une analyse synthétique des principaux enseignements qui ressortent de ces séances. Il reprend le fil conducteur de la trame d'animation utilisée à cette occasion, en donnant à voir le rapport général qu'entretiennent les porteurs de projets avec le statut de micro-entrepreneur, ainsi que leurs positions par rapport à quatre thématique clés : l'autonomie, le travail pour des plateformes, l'accompagnement et le salariat. Les attentes des créateurs vis-à-vis du régime de la micro-entreprise sont enfin présentées en dernier lieu.

ANALYSE DES GROUPES FOCUS

# 1<sup>ère</sup> partie : être micro-entrepreneur aujourd'hui. Généralités

## Un régime choisi pour sa praticité apparente

Le régime de la micro-entreprise est fréquemment choisi pour sa praticité : en permettant aux porteurs de projets de créer – mais aussi de cesser leur activité – facilement, rapidement et sans frais, il leur donne la possibilité de tester une idée et d'enclencher une démarche entrepreneuriale dans des conditions perçues comme optimales.

Le caractère a priori très limité des contraintes inhérentes au statut de micro-entrepreneur donne à de nombreuses personnes le sentiment de ne pas prendre de risques démesurés. Cet aspect rassurant tient notamment au volet financier du dispositif : pas d'obligation d'expert-comptable, pas de cotisations en l'absence de chiffre d'affaires... Le régime de la micro-entreprise apparaît comme une formule souple permettant « de se lancer » sans trop s'engager.

Ce double attrait, à la fois pratique et psychologique, est toutefois à relativiser pour une partie des publics optant pour le statut de micro-entrepreneur par défaut davantage que par choix. En effet, un certain nombre de porteurs de projet se rabattent sur le régime de la micro-entreprise par méconnaissance (ils ignorent les autres statuts existants), mimétisme (d'autres personnes de leur entourage les ont précédé) et/ou contraintes (faute de pouvoir accéder à un emploi salarié, par exemple).

## Des « travailleurs indépendants » davantage que des « chefs d'entreprise »

Une large part des micro-entrepreneurs ont tendance à se définir davantage par leur métier que par leur statut.

Si l'expression « auto-entrepreneur » semble plus largement employée, elle désigne cependant des réalités très différentes et apparaît, parfois, comme un « mot valise » masquant un projet pas encore abouti.

Lorsqu'ils revendiquent le fait de travailler « à leur

compte », les porteurs de projets se désignent davantage comme des « indépendants » que comme des « chefs d'entreprise ». La faible mise en avant du statut de micro-entrepreneur s'explique pour partie par le défaut de crédibilité qu'il génère dans certains cas (avec des banques, des partenaires commerciaux ou encore des institutions, notamment).

## Avantages et inconvénients d'une formule séduisante

Sans être parfait, le régime de la micro-entreprise présente de nombreux points positifs qui plaident largement en sa faveur : son apparente simplicité, son aspect pratique et rassurant, sa gratuité initiale, la possibilité qu'il offre de ne déclarer aucun chiffre d'affaires et de ne pas avoir à payer de cotisations ou encore le fait qu'il ne soit pas nécessaire pour les porteurs de projets d'ouvrir un compte bancaire professionnel ou de faire appel à un comptable sont particulièrement appréciés.

Des inconvénients sont néanmoins soulignés par les micro-entrepreneurs et les structures qui les accompagnent : ils concernent à la fois des aspects très concrets (l'impossibilité de récupérer la TVA, l'inadaptation de ce régime lorsque les charges sont importantes, la faible protection sociale...) et d'autres plus symboliques et relationnels (le manque de reconnaissance, la solitude des porteurs de projets, la fragilité de leur réseau...).

Le statut de micro-entrepreneur apparaît finalement comme souffrant des « défauts de ses qualités ». Pour cette raison, il est souvent utilisé de façon transitoire – en attendant de (re)trouver un emploi salarié, pour démarrer une nouvelle activité... - ou en parallèle / complément d'autres situations (perception de minima sociaux, d'allocations chômage...).



ANALYSE DES GROUPES FOCUS

## 2<sup>e</sup> partie : d'accord / pas d'accord. Quatre thématiques clés passées au crible

### Une autonomie à relativiser

La grande majorité des micro-entrepreneurs semblent accorder une forte importance au fait d'être autonome : ne pas avoir de comptes à rendre à un supérieur, décider soi-même de son organisation, de ses horaires mais aussi de ses clients apparaît comme une forme de liberté particulièrement appréciée. Chez certains publics – des mères de famille, notamment –, le régime de la micro-entreprise est également associé à une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Mais cette liberté a un coût : elle rend poreuses les frontières entre le temps de travail et le temps hors travail, n'apporte pas la même sécurité financière que le salariat ni le même confort (vacances, arrêts maladies, retraite...).

Il convient par ailleurs d'opérer une distinction entre autonomie et indépendance : si beaucoup de micro-entrepreneurs se réjouissent d'être « leur propre patron », nombreux sont ceux qui ont tout de même besoin d'être accompagnés et de s'entourer d'autres personnes et compétences pour mener à bien leurs projets. La quête d'autonomie s'avère finalement parfois plus secondaire que l'envie de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour construire quelque chose à sa guise.

### Travailler pour une plateforme : entre rejet et pragmatisme

La relation des micro-entrepreneurs aux plateformes est complexe et paradoxale. Tous ne sont pas au fait de ce mode de fonctionnement, beaucoup n'ayant jamais été confrontés à leur existence.

Le rejet constitue une réaction fréquente chez ceux qui les connaissent. Antinomiques avec la recherche d'autonomie, les plateformes évoquent souvent une forme de dépendance liée à la nécessité d'être disponible en permanence, des commissions élevées qui viennent fragiliser le modèle économique des micro-entrepreneurs ou encore une forme de salariat déguisé lorsqu'elles s'apparentent à de la sous-traitance. Pour d'autres, ce mode de fonctionnement présente des avantages non négligeables : il permet d'amorcer une activité en se déchargeant de la prospection, ainsi, plus globalement, que du volet administratif et commercial. Les plateformes permettent ici aux micro-entrepreneurs de se concentrer sur leur activité, de se faire connaître et d'obtenir plus facilement des clients.

La posture la plus fréquente est finalement une posture intermédiaire où ce sont les valeurs des plateformes qui déterminent la possibilité de collaborer ou non avec elles. Des porteurs de projets déclarent ainsi parfois être disposés à travailler avec des plateformes sous réserve qu'elles soient « éthiques » et partagent leur philosophie.

### Un suivi apprécié mais qui ne va pas toujours de soi

Un consensus se dégage sur l'intérêt de l'accompagnement des micro-entrepreneurs. Tous apprécient d'être suivis tout au long de leur projet afin de ne pas avoir « le nez dans le guidon », de sortir de leur isolement et d'obtenir des réponses précises à des questions concrètes. Les femmes semblent particulièrement sensibles au fait d'être accompagnées, davantage que les autres publics.

Cette unanimité se heurte toutefois à plusieurs limites. Tous les créateurs de micro-entreprises ne sont tout d'abord pas suivis, et beaucoup méconnaissent les structures susceptibles de pouvoir les aider. Cette carence d'information apparaît comme particulièrement préjudiciable dans la phase de lancement des projets, au moment notamment de l'immatriculation.

D'autre part, les professionnels de l'accompagnement soulignent le fait que derrière un intérêt de principe, de nombreux porteurs de projets auraient tendance à vouloir brûler les étapes et à ne pas prendre suffisamment de recul. Il conviendrait de faire preuve de pédagogie à leur égard pour parvenir à faire passer certains messages. La simplicité apparente du régime de la micro-entreprise inciterait quantité de créateurs à penser qu'ils peuvent se lancer seuls, sans appui immédiat.

### Salariat et micro-entreprise, des statuts parfois complémentaires

A l'instar de leur relation aux plateformes, le rapport des micro-entrepreneurs au salariat est ambivalent et ne saurait se résumer à un rejet massif. Si certains se déclarent opposés à l'idée de redevenir salarié en raison de précédents expériences négatives, d'autres reconnaissent les qualités propres du salariat : stabilité des revenus, protection sociale, horaires fixes...

Là encore, c'est une posture intermédiaire qui domine le plus souvent : de nombreux micro-entrepreneurs semblent disposés à (re)devenir salarié à la condition que ce statut n'entre pas en conflit avec leurs aspirations d'autonomie et les valeurs qui les guident. Diverses situations « hybrides » sont par ailleurs susceptibles d'exister : être micro-entrepreneur et salarié en même temps ou être micro-entrepreneur et travailler pour son ancien ou futur employeur, par exemple. Les deux statuts apparaissent ainsi comme potentiellement conciliables dans la pratique.



#### ANALYSE DES GROUPES FOCUS

## 3<sup>e</sup> partie : attentes et suggestions pour améliorer l'existant

### Une quête globale de praticité et de fonctionnalité

Le régime de la micro-entreprise apparaît comme étant dans l'ensemble très apprécié. Sans être parfait, ses limites semblent surmontables aux yeux du plus grand nombre.

Quand on les interroge sur leurs attentes pour améliorer leur quotidien, les micro-entrepreneurs répondent qu'ils souhaiteraient pouvoir être

davantage aidés sur le plan administratif et pouvoir bénéficier des avantages du salariat. Dans l'idéal, ils aimeraient ne pas avoir de déclarations à faire, pouvoir récupérer la TVA et déduire leurs frais et charges, mais aussi avoir des congés payés ainsi qu'une pension de retraite.

Des porteurs de projets font également état d'attentes en matière d'accompagnement – être plus suivis qu'ils ne le sont aujourd'hui – et de réseau.



# Conclusion : ce que l'on peut retenir des groupes focus

## Une évolution du rapport au travail

Les parcours des micro-entrepreneurs rencontrés étaient fréquemment marqués par l'importance qu'ils accordaient au sens de leur activité et aux valeurs auxquelles ils adhéraient.

Par-delà les qualités et les défauts du régime de la micro-entreprise, c'est une évolution plus générale de la relation au travail qui transparait des témoignages recueillis : recherche d'accomplissement personnel, liberté d'agir ou encore utilité sociale sont apparus à plusieurs reprises au cours des échanges comme de puissants moteurs pour les porteurs de projets.

Le statut de micro-entrepreneur séduit de nombreux porteurs de projets en raison de sa simplicité apparente. A l'épreuve des faits, les publics prennent cependant conscience de certains aspects méconnus (coût réel d'une création d'entreprise, impossibilité de récupérer la TVA, difficulté à se développer...). Des différences importantes existent entre les personnes optant pour ce statut en toute connaissance de cause et celles le choisissant par défaut ou manque d'information.

Si la recherche d'autonomie apparaît comme une aspiration importante chez de nombreux créateurs, elle n'est pour autant pas systématiquement synonyme d'indépendance réelle. Beaucoup de micro-entrepreneurs ont en effet besoin d'être suivis dans leurs projets et de collaborer avec divers intervenants. Plus qu'une quête absolue d'autonomie, certains privilégient par ailleurs le fait de pouvoir tester une idée et conduire un projet.

Les relations des micro-entrepreneurs aux plateformes sont paradoxales : souvent rejetées, elles sont néanmoins parfois choisies dans le but de lancer une activité sans avoir à prospecter. Elles peuvent également permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Dans d'autres cas, les personnes collaborant avec des plateformes n'ont pas réellement le choix et pâtissent de leurs modes de fonctionnement.

Bien qu'unanimement considéré comme nécessaire, l'accompagnement des micro-entrepreneurs se heurte parfois à la réticence des porteurs de projets, désireux d'aller vite et de créer rapidement leur activité sans toujours prendre le temps de la réflexion. Les professionnels sont amenés à faire œuvre de pédagogie pour que les créateurs prennent conscience du besoin d'être accompagnés.

Enfin, la relation au salariat des créateurs de micro-entreprises est ambivalente : certains refusent de redevenir salariés en raison de précédentes expériences insatisfaisantes, tandis que d'autres s'y résolvent faute d'avoir réussi à faire aboutir leurs projets en tant que micro-entrepreneurs. Mais de nombreuses situations intermédiaires existent, comme les personnes cumulant volontairement le statut de salarié avec le régime de la micro-entreprise, par exemple.



© Michal Jarmoluk - Pixabay



# Bibliographie



POUR EN SAVOIR PLUS

# Bibliographie

## Sur le travail indépendant

Fin 2021, le nombre de travailleurs indépendants dépasse désormais 4 millions. Urssaf, Stat'UR n°351, décembre 2022 <https://www.urssaf.org/accueil/statistiques/nos-etudes-et-analyses/travailleurs-independants/nationale/2022-1/travailleurs-indep-Dec2022.html>

Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté. Insee Première, n°1884, janvier 2022 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6017572>

Rapport sur la protection sociale des travailleurs indépendants. Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFiPS), septembre 2020 <https://www.securite-sociale.fr/home/hcfips/zone-main-content/rapports-et-avis-du-hcfips/rapport-hcfips-sur-la-protectio.html>

Les indépendants : une croissance portée depuis dix ans par l'auto-entreprenariat. Acoos Stat, décembre 2020 [https://www.urssaf.org/files/Publications/Acoos Stat/Acoos Stat 317.pdf](https://www.urssaf.org/files/Publications/Acoos%20Stat/Acoos%20Stat%20317.pdf)

Emploi et revenus des indépendants : édition 2020. Insee Références, avril 2020 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4470794?sommaire=4470890>

Un travailleur indépendant sur cinq dépend économiquement d'une autre entité. Insee Première, n°1748, Damien Babet, avril 2019 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3974828>

## Sur les plateformes numériques de travail

Les nouveaux intermédiaires du travail B2B : comparer les modèles d'affaires dans l'économie numérique collaborative. Dares, Ires, rapport d'étude, mars 2022 <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-nouveaux-intermediaires-du-travail-b2b>

Palmarès des plateformes 2021 : VTC, livraison de repas, jobbing, faites-vous le bon choix ? Note d'analyse de Mounir Mahjoubi, député du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, décembre 2021 <https://d.mounirmahjoubi.fr/PalmaresPlateformes2021.pdf>

Ubérisation de la société : quel impact des plateformes numériques sur les métiers et l'emploi ? Sénat, rapport d'information de Pascal Savoldelli, septembre 2021 [http://www.senat.fr/commission/missions/uberisation\\_de\\_la\\_societe.html](http://www.senat.fr/commission/missions/uberisation_de_la_societe.html)

Les plateformes de travail : enjeux et pistes de régulation. Université Paris Dauphine, Chaire Gouvernance et régulation, Joséphine Hurstel, mars 2021 <https://chairgovreg.fondation-dauphine.fr/fr/publication/1119/les-plateformes-de-travail-enjeux-et-pistes-de-regulation>

Le rôle des plateformes numériques dans la transformation du monde du travail. Rapport phare du Bureau international du travail (BIT), 2021 <https://www.ilo.org/global/research/global-reports/weso/2021/lang--fr/index.htm>

Plateformes numériques : réguler avant qu'il ne soit trop tard. Les notes du Conseil d'analyse économique (CAE), Marc Bourreau et Anne Perrot, octobre 2020 <https://www.cae-eco.fr/plateformes-numeriques-reguler-avant-qu-il-ne-soit-trop-tard>

Travailleurs des plateformes : liberté oui, protection aussi. Institut Montaigne, avril 2019 <https://www.institutmontaigne.org/publications/travailleurs-des-plateformes-liberte-oui-protection-aussi>

## Sur les travailleurs des plateformes

L'ubérisation des quartiers populaires. Compas, zOom n°27, novembre 2022 <http://www.lecompas.fr/doc/CompaszOOm27-24nov2022.pdf>

Étude sur les livreurs des plateformes de livraison instantanée du quart nord-est de Paris. Université Gustave Eiffel, Chaire Logistics City et ANR MOBS, avril 2021 <https://www.lvmt.fr/wp-content/uploads/2021/04/Livreurs-2021.pdf>

De l'indépendance des chauffeurs « haut de gamme » à la dépendance des chauffeurs « des applis ». Centre d'études de l'emploi et du travail (ceet-cnam), Sophie Bernard, juillet 2020 <https://ceet.cnam.fr/publications/connaissance-de-l-emploi/de-l-independance-des-chauffeurs-haut-de-gamme-a-la-dependance-des-chauffeurs-des-applis--1190178.kjsp>



#### Nous remercions

- l'**Urssaf Rhône-Alpes** pour la transmission des données sur les micro-entreprises du territoire,
- le **CIDFF** à Lyon, **MIX Coworking** à Tassin-la-Demi-Lune et **Pôle emploi** à Vaulx-en-Verin pour leur accueil chaleureux,
- l'ensemble des professionnels de l'accompagnement et **tous les micro-entrepreneurs** qui ont pris le temps de participer aux groupes focus.

Directeur de la publication : **Damien Caudron**

Référente : **Clarisse Garin-Hameline** - [c.garinhameline@urbalyon.org](mailto:c.garinhameline@urbalyon.org)

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme